

Compte-rendu de la REUNION du jeudi 3 décembre 2015

- Présents : Loïc L., Noémie, Loïc R., Frédéric, Olivier, Laurent, Benoît, Quentin, Yann
- Absent excusé : Judith, Maxime
- Absent

Faire le point sur le déroulement des inscriptions

Nombreuses inscriptions en ce début d'année. Le nombre d'adhérents de la saison dernière est battu en 3 mois.

Faire le point sur le déroulement des séances

Problème de binôme avec les débutants. Mais cela ne dure pas !

Faire le point sur les sorties extérieures

Les débutants sont plus nombreux que les anciens !

Week-end à Bleu : 1 débutant (c'est exceptionnel) pour 8 participants

Fosse-Arthur : 8 débutants pour 11 participants

Rocher du Couesnon : 6 débutants pour 8 participants

Animation bloc de Noël

Le vendredi 18 décembre 2015.

Afin de faire des équipes équitables avec 3 personnes par équipe lors du tirage au sort, il y aura 3 chapeaux de 3 niveaux différents.

7 zones de blocs :

- salle de pan

. zone 1 : Benoît

. zone 2 : Laurent

. zone 3 : Papy Loïc

- SAE

. zone 4 : Bruno

. zone 5 : Judith et Noémie

. zone 6 : Olivier

. zone 7 : Iann

Proposition de sorties extérieures

- El Cap en décembre, le 20.

- Salle de Redon ou Block-Out en janvier, peut-être !

Matos

Faire le point sur le matos et faire un tableau des prévisions d'achats sur 3 à 4 ans.

Réviser les trousseaux de secours.

Questions diverses

- interdire la magnésie en poudre : à partir du 1^{er} février
- . salle de pan : la magnésie en vrac et en boule sera strictement interdite. Le club Roc et Mer mettra à votre disposition de la magnésie liquide et/ou en gel à utiliser avec modération.
- . SAE : la magnésie en vrac sera strictement interdite. Vous pourrez l'utiliser seulement sous forme de boule faite maison dans une vieille chaussette ou en boules du commerce. Bien sûr la magnésie liquide et en gel est conseillée. A utiliser également avec modération.
- calendrier Roc et Mer : non
- messages publicitaires
Remplacer « @ » par « arobase » et « . » par « point »
- licences découvertes : seul la première séance d'essai est gratuite. Les autres sont payantes sous forme de licences découvertes à 8,00€
- matériels perso : rappeler aux adhérents que seuls le casque et le bauda sont autorisés au sein du club. Cela est mis clairement dans le règlement intérieur du club et que, lors de leur inscription, ils ont signé par lequel ils ont pris connaissance du règlement. Leur demander de remettre leur matériel perso dans leur sac s'il le porte.
- Assemblée générale FFME
Peut-être à Saint-Malo dans quelques années (3 à 4 ans)
Connaitre nos obligations